

**CONCOURS EXTERNE & TROISIEME CONCOURS DU  
CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT D'EDUCATION  
PHYSIQUE ET SPORTIVE SESSION 2026  
FORMATION ECRITS - PRESTIGE**

**DOSSIER INSCRIPTION 2025-2026**



# FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

**NOM :**

**PRENOM :**

**COURRIEL :**

**TELEPHONE :**

**DETAILS DU PARCOURS UNIVERSITAIRE :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**DETAILS DES NOTES OBTENUES AU CONCOURS DU CAPEPS POUR LES SESSIONS PRECEDENTES :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**DETAILS DU PROJET PROFESSIONNEL :**

.....  
.....  
.....  
.....



---

**TYPE DE MEMOIRE : (classer de 1 à 5, 1 étant le point de réussite le plus saillant)**

Auditive  
Visuelle  
Kinesthésique  
Court terme  
Long terme

**CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES HEBDOMADAIRES FIXES :**

Lundi :  
Mardi :  
Mercredi :  
Jeudi :  
Vendredi :  
Samedi :  
Dimanche :

**CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES EXCEPTIONNELLES A VENIR :**

Lundi :  
Mardi :  
Mercredi :  
Jeudi :  
Vendredi :  
Samedi :  
Dimanche :

**DETAILS DU TEMPS DE TRAVAIL ALLOUE A LA PREPARATION DU CAPEPS PAR JOUR DE LA SEMAINE :**



Lundi :  
Mardi :  
Mercredi :  
Jeudi :  
Vendredi :  
Samedi :  
Dimanche :

**MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE : (classer de 1 à 4, 1 étant le point de réussite le plus saillant)**

Orthographe  
Vocabulaire  
Conjugaison  
Syntaxe

**PREFERENCES DE TRAVAIL : (classer de 1 à 5, 1 étant le poids de préférence privilégié)**

Travail d'apprentissage de connaissances  
Travail d'écriture  
Travail d'analyse de ses erreurs  
Travail de synthèse de connaissances  
Travail de réécriture



# CONTRAT DE FORMATION ECRITS - PRESTIGE

Entre les soussignés :

**Univ EPS**  
**58 RUE MONCEAU**  
**75008 PARIS CEDEX**  
**SIREN : 929 645 489**  
**SIRET : 929 645 489 000 14**

Et

Madame/Monsieur :  
Adresse postale :  
Code postal :  
Courriel :  
Téléphone :

Il est conclu un contrat de formation dans le cadre de la préparation aux épreuves écrites du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) Session 2026.

**Article 1 - Nature, caractéristiques et organisation de l'action de formation**

**Univ EPS FORMATIONS — TOUS DROITS RÉSERVÉS.**



**Univ'EPS**

En exécution du présent contrat, Univ EPS s'engage à mettre en œuvre l'action de formation suivante : Préparation aux épreuves écrites du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS) Session 2026 - dispositif Intensif.

Cette action de Formation Dirigée (FD) se déroulera du 15/09/2025 au 16/03/2026 en distanciel. L'action de Formation comprend les éléments suivants :

- Mise en œuvre et évaluation de **16 épreuves écrites blanches** au cours de l'année de formation.
- 50 travaux individuels d'entraînement
- Planification journalière individuelle de l'action de formation
- Suivi longitudinal de l'action de formation de l'étudiant.
- Corrections illimitées de travaux rédigés par l'étudiant et transmis à Univ EPS par voie électronique à l'adresse suivante :

**formations@univ-eps.fr.**

- Échanges électroniques illimités dans le cadre du suivi de l'étudiant durant l'année de formation + bilans de formation téléphoniques
- Mise à disposition de l'étudiant de l'ensemble des contenus d'Auto-Formation par voie électronique.
- Transmission du mensuel Univ INFO par voie électronique.

## **Article 2 – Obligations et engagements de l'Institut de Formation Univ EPS**

Univ EPS s'engage à respecter le programme de l'action de formation Ecrits - dispositif Prestige.

## **Article 3 – Obligations et engagements de l'étudiant**

Le candidat atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (CGV) et des Mentions Légales (ML) consultables sur le site internet univ-eps.fr. Le candidat a pris connaissance du programme de l'action de formation et s'engage à suivre la totalité de l'action de Formation proposée par Univ EPS. Le candidat s'engage à remettre l'ensemble des épreuves écrites blanches incluses dans la Formation proposée par Univ EPS. L'étudiant s'engage, en cas d'impossibilité de remettre l'une des épreuves écrites blanches, à prévenir les professeurs par voie électronique à l'adresse suivante : formations@univ-eps.fr, sous 72h après la date limite d'envoi précisée dans le programme. Le candidat s'engage à verser la quote-part (éventuelle) de sa participation aux frais de formation telle qu'elle est définie à l'article 7 du présent contrat, sous peine de poursuites judiciaires.



#### **Article 4 – Données personnelles**

Le candidat bénéficie de la protection de ses données personnelles. Conformément aux dispositions du règlement n° 2016/679 du 27 avril 2016, dit règlement général sur la protection des données, l'étudiant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant, ayant été collectées par l'intermédiaire du site internet univ-eps.fr ou tout autre moyen. Pour exercer ce droit, il suffit d'adresser un courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse suivante : [contact@univ-eps.fr](mailto:contact@univ-eps.fr).

#### **Article 5 – Délai de rétractation de l'étudiant**

L'étudiant peut résilier le contrat de formation à tout moment de l'année, et sera dès lors facturé au prorata de l'action de formation dont il a bénéficié.

#### **Article 6 – Interruption de la formation du fait de l'étudiant**

L'étudiant peut interrompre la formation à tout moment de l'année, et sera dès lors facturé au prorata de l'action de formation dont il a bénéficié.

#### **Article 7 – Interruption ou annulation de la formation du fait de Univ EPS FORMATIONS**

Univ EPS peut annuler la formation, dans ce cas l'intégralité du paiement sera remboursée.

#### **Article 8 – Dispositions financières et modalités de règlement**

Le candidat s'engage à régler par virement bancaire la somme de 1900€ de frais de formation, soit en une échéance unique, soit en six mensualités. Le déclenchement de la Formation est conditionné par le règlement de la première échéance. **Merci d'entourer la modalité de règlement sélectionnée.**

- Règlement de la somme de 1900€ de frais de formation en une unique échéance.



- Règlement de la somme de 1900€ de frais de formation en 6 échéances :
- 1. Règlement n°1 - 500 euros. Le règlement de l'échéance conditionne le déclenchement de l'action de Formation Dirigée (FD).
- 2. Règlement n°2 - 300€. Virement bancaire le 01.10.2024
- 3. Règlement n°3 - 300€. Virement bancaire le 01.11.2024
- 4. Règlement n°4 - 300€. Virement bancaire le 01.12.2024
- 5. Règlement n°5 - 300€. Virement bancaire le 01.01.2025
- 6. Règlement n°6 - 200€. Virement bancaire le 01.02.2025

### **Article 9 – Litiges pouvant survenir**

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler le différend à l'amiable. À défaut, le tribunal administratif de Vincennes (94) sera l'exclusif compétent.

### **Article 10 – Validité du contrat**

Signature de l'étudiant précédée de la mention « lu et approuvé »	Cachet Univ EPS

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB) Univ EPS FORMATIONS - SUPPORT  
VIREMENT BANCAIRE**



**CONCOURS EXTERNE & TROISIEME CONCOURS DU  
CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT D'EDUCATION  
PHYSIQUE ET SPORTIVE SESSION 2026  
FORMATION ECRITS - PRESTIGE**

**DOSSIER INSCRIPTION 2025-2026**

